Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260724-D_2026_78-DE

D_2026_78 **Le 24/07/2026**

DECISION PRISE EN APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : **Ressources Humaines**

Objet : Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chef de projet Filières & Transition des entreprises

Le Président de REDON Agglomération,

Les projets en cours nécessitent la création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chef de projet Filières & Transition des entreprises.

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la loi 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret 88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret 2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique modifie le décret 88-145 du 15/02/1988 ;
VU la délibération CC_2026_173 du 15/06/2026 portant délégation du Conseil communautaire au Président de REDON Agglomération et particulièrement « prendre toutes décisions relatives au personnel et notamment la création ou la transformation de poste » ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;
CONSIDERANT que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences et de la volonté politique en matière de développement et transition économique du territoire, REDON Agglomération se mobilise au côté des entreprises et des acteurs du territoire afin d'accompagner la dynamique des filières, notamment industrielle, et d'accompagner les entreprises dans leur trajectoire de transition.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- de créer un emploi non permanent - Contrat de Projet de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet à compter du 01/09/2026 ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

1. **ANIMATION, ACCOMPAGNEMENT des FILIERES économiques du territoire :**

   - Filière INDUSTRIE : pour redynamiser la filière industrielle locale, il s'agit d'assurer le pilotage et l'animation du dispositif Territoire d'Industrie (TISV) à plusieurs niveaux :
     - les 4 axes du programme (attractivité, compétences, transition, foncier), l'accompagnement des projets économiques industriels et la dynamique sur l'ensemble de la filière industrielle ;
     - la coordination de la gouvernance territoire-entreprise, le suivi des partenariats stratégiques et opérationnels ;
     - la veille et prospective - la prospection, le rayonnement de la dynamique à l'échelle régionale ou nationale.
   - Auprès de l'ensemble des filières locales, accompagnement des porteurs de projets et entreprises afin de faciliter les passerelles, l'accueil de nouvelles entreprises venant compléter l'offre existante, stimuler les échanges-mutualisation, faire vivre la dynamique territoriale, faciliter l'émergence de nouvelles filières innovantes ou à forte valeur ajoutée.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260724-D_2026_78-DE

2. ACCOMPAGNEMENT et ANIMATION des démarches de TRANSITION des entreprises :

- Accompagnement des entreprises existantes ou nouvelles dans leur parcours vers une transition écologique, sociétale ou numérique, en lien avec les partenaires locaux : appui technique, orientation vers les dispositifs et les opportunités, accompagnement des synergies entre entreprises, stimulation de l'innovation et de l'expérimentation, animation territoriale ECI ;

- Accompagnement à l'émergence de 2 nouvelles filières d'Economie Circulaire issues de la valorisation des matières premières secondaires (déchets des emballages, bâtiment, numérique, …), à l'animation des démarches partenariales et à la coordination des acteurs (communication, retours d'expérience, événements).

Ces missions seront appréhendées de manière décloisonnée et en complémentarité avec l'équipe du Pôle Développement et Transition des Entreprises et plus largement de la Direction Economie et des partenaires locaux.

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné comprenant le traitement statutaire et le régime indemnitaire instauré par REDON Agglomération ;
- de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et de signer les actes correspondants ;
- de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012 ;
- de signer tout document afférent à cette décision.

Mathieu PHILIPPOT

Pour le président et par délégation,
Mathieu PHILIPPOT
Le Directeur Général Adjoint Développement & Transitions

